

La victimité, émergence d'un processus et d'un dispositif

Une approche controversée

Ce n'est pas sans certaines controverses que la victimologie est en passe, si ce n'est déjà fait, de constituer une branche à part entière de la psychologie et de la psychiatrie, tant du point de vue psycho-dynamique que du point de vue des dispositifs d'interventions ; controverses dont on ose espérer qu'elles ne doivent leur intensité qu'à certains malentendus tenant entre autres choses :

- à ses premiers questionnements autour de la « culpabilité versus responsabilité » de la victime et de son rôle dans l'acte accidentel ou infractionnel ;
- à une méconnaissance des conditions historiques et anthropologiques sur le fond desquelles ce souci pour le fait victimal (la victimité) s'est formé,
- à l'usage, insuffisamment explicité, de termes importés du champ du droit à celui de la psychologie, comme celui précisément de victime, pouvant laisser accroire à un manque total de distance critique à l'égard de ce qui ne serait qu'une forme de consumérisme ou d'infantilisme, d'autres diraient de populisme.

Du premier point l'on dira brièvement que la question a valu moins par les réponses qui y ont été apportées que par la différenciation heuristique que son analyse critique et son dépassement ont permis entre mode opératoire et mode de vie, *modus operandi* et *modus vivendi*, responsabilité juridique et responsabilité psychique, culpabilité psychologique et culpabilité juridique, ainsi qu'une réflexion renouvelée et refondatrice d'un point de vue clinique sur le « couple pénal ».

Du second l'on dira que la victime est d'abord une construction sociale émergente au 19^{ème} siècle autour et à partir de l'invention de l'accident comme injustice et non plus comme aléa ainsi que de la notion de risque qui en est le corollaire, justifiant non seulement sa prévention

mais surtout sa couverture par la collectivité selon un principe nouveau, la solidarité. Ensuite, et cela à partir des années 1950-60, d'abord très discrètement puis avec l'accélération que l'on connaît aujourd'hui, autour de l'idée générique de souffrance psychique et de ses conséquences à moyen et long terme, en lien avec non seulement l'injustice, mais les inégalités face au droit : droits des femmes, de l'enfant, droits de l'homme justifiant un « devoir d'ingérence » selon un même principe de solidarité étendu à l'humanité, hors toutes frontières et droits locaux..., autant d'enjeux pour des combats politiques contre la violence que constitue dès lors toute inégalité ou déni de droit.

De là une réponse au troisième malentendu en deux points :

- pour l'intervenant psy, cette victimité représente une nouvelle modalité existentielle pour chacun de s'expliquer avec lui-même saisi dans un dommage et dont l'on ne peut en faire fi, sinon dans quelque chose s'apparentant à un déni au profit de l'idéalisation d'un cadre déjà là, déjà construit ; car avec la victimité l'on constate un déplacement considérable des enjeux psychiques qui sont passés d'une problématique de culpabilité autour de questions tenant au désir et à sa légitimité à une problématique de responsabilité autour de questions de dette et de devoir. Ce n'est plus le péché, futil laïque, qui est au cœur de nos préoccupations, mais autrui. En cela, l'on pourrait dire que jusqu'à un certain point la victimité représente l'un des « fondements culturels » de notre personnalité contemporaine.

- cette sensibilité au fait victimal nous a par ailleurs collectivement rendus sensibles, comme nous le soulignons précédemment, aux retombées psychiques et sociales de ces atteintes, sur une ou plusieurs générations, justifiant à chaque fois l'invention de dispositifs spécifiques au plus près des formes de victimisations primaires ou secondaires prises en charge.

Psychotraumatologie ou psychovictimologie ?

Il serait erroné de croire que cette victimologie, à laquelle il a fallu adjoindre le qualificatif de clinique pour bien marquer son champ nouveau de compétences et d'intervention, cela au travers d'une dimension politique dont on ne pouvait abstraire la singularité et la subjectivité, se soit récemment inventée de toutes pièces. Elle s'appuie sur... et s'adosse à ... des savoirs et savoir-faire anciens qui, mis dans la perspective nouvelle d'une politique de santé publique, lui donnent sa forme actuelle et ses contenus :

- ses objets : les événements intentionnels ou accidentels et leurs retombées psychiques ; les relations d'emprise...

- sa doctrine : importance de la verbalisation précoce, primat accordé à l'offre d'aide travail sur l'attente d'une éventuelle demande, travail de restauration des enveloppes psychiques plus ou moins déstructurées par l'événement ou la situation de violence...

- ses dispositifs : cellules médico-psychologiques, cellules d'interventions, consultations spécialisées...

- ses méthodes : entretiens centrés sur l'événement et ses retombées immédiates, accompagnement psychologique intégrant dimensions psychologique et juridique, travail de reconstitution de normes différenciatrices, décryptage des modes et processus d'agression et d'emprise...

- ses formations dans un quadruple contexte : médical, psychologique, juridique, de gouvernance. La notion de trauma est héritée de cette histoire. Le problème est qu'elle fait massivement référence à une théorie de l'inconscient et du fait psychique qui ne sont pas à même (puisque ce n'est pas leur objet) de rendre compte de cette dimension d'altérité propre à toute problématique victimale, si l'on entend par celle-ci que ce qui caractérise en premier lieu le victimé est son incapacité plus ou moins totale à différencier de « l'auteur », même hypothétique comme dans le cas d'événements

Pascal PIGNOL,

Psychologue,
Cellule de Victimologie,
Service du Dr Jago,
CH Guillaume Régnier,
Rennes

Loïck M. VILLERBU,

Professeur de
Psychopathologie et
Criminologie, Directeur de
l'Institut de Criminologie et
Sciences Humaines,
Membre de l'Equipe
d'accueil 22-42,
Université de Rennes 2

Bibliographie

Damiani C., (2005)
L'accompagnement des
victimes, *Rhizome* N° 20,
p.5.

Villerbu LM. (2005)
Le psychologie en
Psychiatrie,
l'accompagnement de tous
les changements,
Rhizome N°19, p. 2-3.

Fassin D., Bourdelais P.
(dir). (2005). *Les construc-
tions de l'intolérable. Etudes
d'anthropologie et d'histoire
sur les frontières de l'espace
moral*, Paris, La Découverte.

Fassin D., Rechtman R.
(2007). *L'empire du trauma-
tisme*, Paris, Flammarion.

Cario R., (2001).
Victimologie, de l'effraction
du lien intersubjectif à la
restauration du lien social.
Paris, L'Harmattan.

Ewald F. (1986), *L'Etat
providence*, Paris, Grasset.

La victimité, émergence d'un processus et d'un dispositif (suite)

non intentionnels, et de la « victime », en termes de culpabilité et de responsabilité non seulement juridiques mais aussi et surtout psychiques.

D'où l'ambiguïté de la notion contemporaine de psychotraumatologie qui en est dérivée, qui véhicule peu ou prou cette théorie de l'inconscient et tend, de fait, à occulter le versant politique du malaise psychique, du point de vue institutionnel (le traitement ou la prise en charge), clinique (l'aliénation d'une position existentielle) et politique (le rapport du droit et de la sensibilité contemporaine). Peut-être serait-il alors pertinent d'y substituer le terme de « psychovicti-

mologie » pour signifier que c'est bien d'atteinte psychique dont il est question, tout en prenant en compte le versant politique (ou socio-juridique) de ce malaise.

Une telle psychovictimologie exige en retour une autre problématique psychopathologique, non plus de structure, mais intégrant les conditions de production et de perpétuation des formes de victimisation dont elle a à prendre en charge les retombées : une psychopathologie du lien au travers des processus par lesquels elle se crée et se perpétue. Ce lien est à saisir dans la diversité des relations et des lieux sociaux dans et par lesquels il s'impose et s'éprouve : école, tra-

vail, voisinage, couple, famille..., ou encore relation éducative, amoureuse, de travail, de cohabitation... plus ou moins traduit dans les codes pénal, de la famille, civil, administratif... et trop souvent occulté dans une univoque disposition thérapeutique.

Et ce sont les ratés de ce lien qui se déclinent en formes cliniques diverses : maltraitance, harcèlement, emprise psychologique, prise d'otage, agressions physiques, sexuelles, escroquerie, atteintes aux biens, aux mœurs, violences conjugales, emprise sectaire...

L'enjeu sous-jacent en est ainsi bien les plus contemporaines de nos insécurités. ■

« Il faut le laisser tranquille... il a bac plus 5 »

Depuis quand sa petite voiture était-elle garée là, dans le froid de cette fin de matinée de décembre 2008, au bord de cette route de la Vallée de la Lys ? Je n'en savais trop rien. Toujours est-il que je m'étais arrêté. J'avais entendu parler de cet homme vivant reclus dans sa voiture et dont la situation précaire préoccupait mairies, gendarmerie et services sociaux. Il était là, derrière les vitres sales de l'auto, sa tête hirsute rejetée en arrière, découvrant une barbe de plusieurs jours. Je le crus mort.

Il finit par bouger pourtant, au milieu de ses immondices, calé sur un mauvais matelas souillé. Il était jeune, la trentaine, très amaigri, souriant curieusement alors qu'il baissait difficilement sa vitre de portière. Manifestement, je l'avais réveillé. Il s'étonna de mon intérêt pour lui, s'en agaça. Non, il n'avait pas besoin d'aide, il n'avait pas froid, il n'avait pas faim. Non, il n'avait pas besoin d'une douche.

Et puis, il ajouta qu'il avait compris et que tout ne se passerait pas comme ça : le système mondial l'avait localisé, il le savait et d'ailleurs il m'attendait. J'en étais l'agent. La crise signifiait son repérage par les forces « en toute présence »... Je n'écoutais pas la radio ? Le responsable c'était la bourse, la science « technique », l'Allemagne, encore une fois... Nous nous trouvions non loin d'un de ces petits cimetières militaires allemands de la première guerre mondiale qui parsèment, à la lisière des petites villes, ces endroits que nous appelons dans le Nord « les écarts ».

Ma présence lui parut tout sauf un hasard... Voilà que la psychiatrie s'en mêlait... Un psychiatre allemand évidemment...

Un cycliste qui passait s'arrêta. Il connaissait l'homme. Il fallait le laisser tranquille, c'était quelqu'un de bien... « Un bac plus 5 ! Vous le saviez ? Ses parents habitent la commune voisine ». Il reprit sa route en répétant « Oui, un bac plus 5 ! ». Je disais à l'homme dans sa voiture ma disponibilité et m'en allais. Le lendemain, il avait disparu. J'appris qu'il se déplaçait de quelques kilomètres de temps en temps comme jouant sur les limites des territoires des municipalités, des compétences de la police ou de la gendarmerie qu'il semblait bien connaître. Il évitait les grands axes routiers, garé à l'orée d'un bois, dans une carrière, parfois obligé de trouver un autre poste de non-observation. Une fois, il fut rattrapé par le déboisement. La police le connaissait. Il était rarement verbalisé : « tant qu'il ne trouble pas l'ordre public... ». Non, vraiment, tout était en ordre et surtout il ne restait pas en place. Une fois ici, une autre fois ailleurs ; mobile en fait, une précarité automobile, hyper mobile, plus mobile que les équipes mobiles...

Et il trimbalait comme ça depuis des mois ses reproches et ses récriminations envers la terre entière et ses parents, délirant et déprimant dans l'habitable étroit, sale et mondialisé de sa petite auto. Il ne la quittait pour ainsi dire plus. Elle se détériorait comme lui, elle devenait sa peau, mais ses phares cassés éclairaient encore suffisamment ce qu'il appelait « l'immobilité du monde ». Il lui suffisait de regarder autour de lui.

Christian Muller, Psychiatre,
EPSM Lille Métropole